

**CEZE AUTO-RETRO**  
**15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**  
**REGLEMENT PARTICULIER**

**ARTICLE 1 : GENERALITES**

**1.1** L'association CEZE AUTO-RETRO dont le siège est Place Jean Jaurès 30160 BESSEGES organise les 30 septembre et 1er octobre 2017 le 15<sup>ème</sup> Rallye du Gard Historique.

Il s'agit d'une **Randonnée Touristique de Régularité et de Navigation** réservée aux voitures d'époque de plus de 30 ans, à parcours secret, basée sur la navigation routière et le respect d'une moyenne horaire. (L'éventuelle acceptation de véhicules plus récents devra être validée par l'Organisateur).

**Les équipages seront exclusivement composés du conducteur et du navigateur.**

**Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve sportive.**

Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leur véhicule dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules.. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quels que soient l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

**1.2 Secrétariat**

CEZE AUTO-RETRO : Jean-Jacques SEBASTIAN Tél. : 06.36.83.11.60  
Jean-François MAURIN 06.82.20.76.69  
[cezeautoretro@aliceadsl.fr](mailto:cezeautoretro@aliceadsl.fr)

**1.3 Responsables de la manifestation**

Organisateur Technique : CEZE AUTO-RETRO représenté par son président Mr Jean-Jacques SEBASTIAN

Organisateur Administratif : idem

Responsable du contrôle technique : Christian MAZEL

Responsables administratif-classements : Michel HILLAIRE - Jean-Luc DUMAS

Relation avec les participants : Jean-Pierre ROMESTANT

**1.4 Officiels de l'épreuve**

Directeur de Course (titulaire FFSA) : Mr Max KUHN licence n° 11 079

Commissaire Technique (titulaire FFSA) : Mr Jean-Louis CANEL licence n° 50 539

**1.5 Description de la manifestation**

L'épreuve est un rallye secret de type pénalisant se déroulant sur la voie publique de +/- 370 kms **sans notion de vitesse** dont la moyenne horaire **est toujours inférieure à 50 km/h, et sans usage exclusif de la route.**

La manifestation sera répartie en deux catégories :

**-catégorie expert : le parcours sera effectué sous la forme d'une randonnée de régularité et de navigation, en conformité avec les R.T.S du 18/12/2012**

**-catégorie tourisme : le parcours sera effectué en navigation seulement**

**Chaque équipage devra choisir, lors de son inscription, la catégorie dans laquelle il souhaite participer.**

**L'itinéraire des deux catégories sera identique. Seuls les Contrôles de Régularité seront remplacés par des Contrôles de Passage pour la catégorie Tourisme.**

## **CEZE AUTO-RETRO**

### **15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

La randonnée n'est pas une manifestation sportive. Les participants doivent respecter le Code de la Route. Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations ou de zones habitées. Le carnet d'itinéraire tiendra compte des difficultés rencontrées en limitant le cas échéant la vitesse. L'Organisation sanctionnera les comportements abusifs, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la randonnée.

#### **ARTICLE 2 : PROGRAMME**

- Ouverture des inscriptions : le 15 mai 2017
- Clôture des inscriptions : le 18 septembre 2017 (les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception et arrêtées sans préavis dès le nombre de véhicules maxi atteint).
- . **Accueil des participants : le vendredi 29 septembre 2017, de 18 h à 20 h et le samedi 30 septembre 2017 de 7 h 30 à 9 h 30 Quai Lucien Clergue à Bessèges (30160)**
- . **Vérifications administratives, techniques et d'authenticité : le vendredi 29 septembre 2017, de 18 h à 20 h et le samedi 30 septembre 2017 de 7 h 30 à 9 h 30 Quai Lucien Clergue à Bessèges (30160)**
  
- **Samedi 30 septembre à 10 h 15 : Briefing des équipages obligatoires**
  
- . Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture le samedi 30 septembre à 10 h 30 de Bessèges
- . La manifestation se décompose en 6 étapes avec secteurs de régularité et de navigation.
  
- 1ère étape le samedi d'environ 48 kms avec secteurs de régularité – secteurs de navigation
- 2ème étape le samedi d'environ 67 kms avec secteurs de régularité – secteurs de navigation
- 3ème étape le samedi d'environ 68 kms avec secteurs de régularité – secteurs de navigation
- 4ème étape le samedi d'environ 66 kms avec secteurs de régularité – secteurs de navigation
- Arrivée à Bessèges vers 20 h pour la première voiture.**
- Départ le dimanche 1er octobre de Bessèges à 8 h 30 pour la première voiture.**
- 5ème étape le dimanche d'environ 64 kms avec secteurs de régularité – secteurs de navigation
- 6ème étape le dimanche d'environ 57 kms avec secteurs de régularité – secteurs de navigation.
  
- . Arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture le dimanche 1er octobre aux environs de 12 h à Bessèges (30160).

Le parcours officiel de la Randonnée, qui doit être obligatoirement suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il sera décrit sur un carnet d'itinéraire.

#### **ARTICLE 3 : VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER – CONFORMITE - EQUIPEMENTS**

Les voitures anciennes, régulièrement immatriculées avant le 31/12/1985.

Les véhicules plus récents pourront éventuellement être acceptés à la discrétion de l'organisateur.

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de **75**.

Les organisateurs fixent annuellement le nombre de participants et se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques ou administratives.

##### **3.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors de son retrait de dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- . **un Certificat médical** (visite simple) **de non contre-indication** à la participation dans une épreuve sur routes ouvertes. (**Règles Techniques de Sécurité du 18/12/2012**)
- . son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire (auquel cas le navigateur devra également présenter un certificat médical de non contre-indication à la participation dans une épreuve sur routes ouvertes)
- . l'autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord
- . autorisation parentale pour un équipier mineur si l'un des parents n'est pas à bord
- . les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

##### **3.2 VERIFICATIONS TECHNIQUES**

## **CEZE AUTO-RETRO**

### **15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement.

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- . Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état, et ne pas être du type « racing »
- . Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- . Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la route.
- . Présence d'un cric, d'une roue de secours en état, d'un triangle de sécurité pour les véhicules dépourvus de feux de détresse.
- . Ceintures de sécurité (pour les véhicules postérieurs au 1<sup>er</sup> septembre 1967) si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur.
- . Un extincteur à poudre (minimum 1 kg, date de péremption valable) **correctement fixé** et facilement accessible, sera obligatoire.
- . Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation, et devra être conforme à la législation.
- . Présence d'un triangle de pré-signalisation, même pour les véhicules munis de feux de détresse.
- . Présence de deux gilets fluorescents à bord du véhicule .
- . *éthylotests (si réglementation en cours)*

### **3.3 EXAMEN GENERAL DU VEHICULE**

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de toutes ces vérifications, les organisateurs peuvent refuser le départ du véhicule, ou en déclarer l'exclusion immédiate, si celui-ci est jugé par eux non conforme ou dangereux, et sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement.

Les organisateurs pourront, afin de veiller au respect de ces règles, effectuer de nouvelles vérifications durant le déroulement de la randonnée ou à l'arrivée.

### **3.4 EQUIPEMENT DES VEHICULES**

Les appareils de mesure de distance sont autorisés.

**Les prises de temps s'effectuant par balises, et afin d'y connecter le système de suivi, chaque voiture devra être équipée d'une alimentation +12v/masse (après contact) en attente près de la vitre arrière droite.**

**Chaque concurrent aura préalablement installé ce branchement en attente et sera garant de son fonctionnement. Il n'y aura pas d'atelier de montage sur place.**

**Un chèque de caution (50 €) devra être joint avec le bulletin d'engagement, et sera rendu à la restitution du matériel.**

### **ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**

Le parcours officiel qui doit être obligatoirement suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il peut être scindé en plusieurs étapes et chaque étape décomposée en plusieurs secteurs de nature différente. Le parcours est décrit dans un carnet de route.

#### **4.1 PLAQUES – NUMEROS – DEPART –CARNET DE CONTROLE**

- . L'organisateur fournira à chaque équipage deux plaques de rallye, dont une devra être apposée visiblement à l'avant du véhicule, **sans cacher**, même partiellement, la plaque d'immatriculation.
- . L'attribution des numéros et l'ordre des départs sont laissés à la discrétion de l'organisateur.
- . Les départs (à la discrétion de l'organisateur) seront donnés par un contrôleur qui décomptera les dernières secondes avant le début de l'heure idéale de départ ou se feront en « autostart » (le concurrent se donnant lui même le départ à son heure idéale).
- . Il est impératif que chaque équipage se présente au départ à l'Heure Idéale de Départ qui lui a été communiquée, sous peine de pénalisations (sauf information contraire donnée par le contrôleur en place).
- . En cas de retard au départ de la ZR, il y aura **possibilité de se recalier** et d'inscrire une nouvelle heure de départ.
- . Chaque participant recevra, au départ de chaque étape, le détail de l'itinéraire, le kilométrage, le temps imparti pour rejoindre le point de contrôle suivant. Le non respect de la moyenne idéale en chaque point du parcours entraîne des pénalisations. (cf. article 7).

## **CEZE AUTO-RETRO**

### **15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

- . Chaque équipage recevra au départ de chaque étape, un **carnet de contrôle** qu'il devra faire viser durant la minute de **l'heure idéale de passage**, aux différents contrôles horaires (CH). Ce carnet de contrôle servira à noter les contrôles de passage (CP) placés sur l'itinéraire. (cf. article 4.3)
- . Le carnet devra être présenté aux différents contrôles.
- . L'exactitude des inscriptions reste sous l'entière responsabilité du concurrent.
- . Toute rature ou l'altération du carnet entraînera une pénalité (cf. article 7).
- . En cas d'abandon, le carnet de contrôle devra être remis aux organisateurs.

#### **4.2 CIRCULATION – ASSISTANCE**

**Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse.**

**Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.**

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

Une équipe d'assistance est mise en place par l'organisateur durant toute la manifestation.

En cas d'arrêt au bord de la route, l'équipage se signalera de manière claire et précise aux autres participants au moyen de son triangle de sécurité et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger pour les autres participants.

**Les véhicules d'assistance personnelle sont interdits.**

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence des organisateurs et des points d'étape.

**Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.**

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburant seront mentionnés sur le carnet de route.

En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera effectué à l'aide de flèches ou copies de cartes routières, menant les participants sur la bonne route. La dernière flèche sera pourvue d'un n° se référant à la situation où reprend le carnet d'itinéraire.

#### **4.3 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

##### **Généralités :**

Les panneaux signalant les CH, CP ou CR seront toujours situés sur le bas-côté droit de la route. Les CH, CP humains et CR seront levés 15 mn après l'heure de passage idéale du dernier participant.

Dans le cas du passage tardif après l'heure de fermeture d'un contrôle quel qu'il soit, la pénalité correspondra au contrôle manquant concerné.

##### **Contrôles Horaires (CH) :**

Sauf indication contraire, chaque voiture doit pointer à son « heure idéale » et dans sa « minute idéale » indiquée sur le carnet de bord.

##### **Contrôles de Passage (CP) :**

Simple contrôle attestant du passage au bon endroit. Un CP pourra être tenu par un commissaire, mais pourra également être validé par l'équipage, ou pourra être sous forme d'un symbole particulier à relever.

##### **4.3.1 Carnet de contrôle:**

- Chaque équipage recevra au départ de chaque étape un carnet de contrôle qu'il devra faire viser aux différents contrôles. Ce carnet de contrôle servira également à noter les contrôles de passage (CP) placés sur l'itinéraire.
- l'exactitude des inscriptions reste sous l'entière responsabilité des participants
- toutes les annotations portées sur le carnet de contrôle devront l'être de manière indélébile
- toute rature ou l'altération du carnet entraînera une pénalité

## CEZE AUTO-RETRO

### 15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE

- en cas d'abandon le carnet de contrôle devra être remis à l'Organisation
- chaque participant recevra, au départ de chaque étape, le détail de l'itinéraire, le kilométrage et les temps proposés pour la réaliser
- les départs d'étape seront donnés de minute en minute ou de 30 secondes en 30 secondes par un contrôleur de départ.

#### **4.3.2 Contrôles horaires (CH) :**

Les contrôles horaires (CH) sont installés au départ et à l'arrivée de chaque étape ou secteur. Ils sont matérialisés de la façon suivante :

- départ de l'étape : un panneau CH (arrêt obligatoire).

Le commissaire donne à l'équipage son heure de départ et lui remet son carnet de contrôle et son carnet d'itinéraire

- arrivée de l'étape ou secteur : un panneau CH

Le temps est pris au moment où le véhicule s'arrête au panneau rouge.

Le commissaire vise, et éventuellement récupère, le carnet de contrôle au panneau rouge.

Le calcul des heures de pointage à effectuer dans une étape ou un secteur doit se faire à partir de l'heure de départ réelle dans ce secteur. L'heure d'arrivée réelle à un CH sera également l'heure de départ du secteur suivant, à moins qu'un autre horaire ne soit donné par le contrôleur, le carnet d'itinéraire ou le carnet de contrôle.

Une fois le temps noté, le véhicule devra immédiatement quitter la zone de contrôle.

· HEURE IDEALE DE POINTAGE (HIP) : l'heure officielle est donnée par le **3699** (horloge parlante).

Pour pointer à "0" au CH, vous devez pointer durant la minute de l'Heure Idéale, c'est à dire :

**-pour une Heure Idéale à 11h30'00", vous devez pointer entre 11h30'00" et 11h30'59".**

**-pour une Heure Idéale à 11h30'30", vous devez pointer entre 11h30'30" et 11h31'29".**

Dans certains cas (par ex. en fin d'étape) il peut être permis de pointer avant l'heure idéale à condition que cela soit mentionné dans le carnet de route.

Les contrôles horaires seront indiqués au moyen de panneaux standardisés :

· ZONE DE POINTAGE : un panneau de **COULEUR ROUGE** (arrêt absolu), installé auprès de la table de pointage, indiquera le lieu du contrôle lui-même.

Chaque équipage devra obligatoirement s'y arrêter pour être pointé.

Une fois le temps noté, le véhicule devra immédiatement quitter la zone de pointage.

Il est impératif de rentrer dans la zone de contrôle dans la direction prévue par le carnet de route.

Dans le cas contraire, la pénalité équivaut à un contrôle horaire passé à l'envers (cf. article 7.2).

#### **4.3.3 Contrôles de régularité (CR) :**

Des Contrôles Secrets de Régularité seront effectués entre les Contrôles Horaires dans les secteurs de régularité pour vérifier le respect de la moyenne horaire en cours de Randonnée et le passage effectif des participants sur l'itinéraire.

Les participants devront en permanence respecter la moyenne proposée en restant à tout moment dans la seconde de leur temps idéal.

Les moyennes peuvent changer pendant un secteur de régularité sur précision du carnet d'itinéraire.

#### **4.3.4 Contrôles de Passage (CP) :**

Des Contrôles de Passage seront effectués sur l'intégralité du parcours pour vérifier le passage effectif des participants sur l'itinéraire. Ils seront sous forme soit :

- de **CP Humains ou CP « pince »** matérialisés par des panneaux de **COULEUR ROUGE** installés au lieu où les participants devront s'arrêter et faire viser ou poinçonner leur carnet de route.

- de **CP Non Humains** matérialisés par des panneaux représentant une LETTRE ou un CHIFFRE et installés de manière visible sur le **bord droit** de la chaussée et à reporter sur le carnet de bord dans les cases prévues à cet effet. L'organisateur se réserve le droit d'installer de faux panneaux CP non situés sur l'itinéraire idéal. Toute rature ou le report de ces faux CP sur le carnet de bord entraîneront des pénalisations. En règle générale les Contrôles de passage sont tenus secrets, néanmoins il peut arriver que certains d'entre eux soient mentionnés dans le Livre de Route.

## **CEZE AUTO-RETRO**

### **15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

#### **4.3.5. Contrôles de vitesse :**

Des contrôles de vitesse pourront être organisés tout au long du parcours, principalement dans les traversées d'agglomérations. Ces contrôles pourront être effectués aussi bien par le comité organisateur, l'observateur de la fédération, que par la police ou la gendarmerie.

Toute infraction constatée entraînera l'exclusion de l'équipage concerné.

#### **Ces contrôles concernent toutes les catégories.**

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par l'Organisation mais par les équipages verbalisés.

#### **4.3.6. Secteurs de liaison :**

Portion d'itinéraire comprise entre deux contrôles horaires (CH), ou simples lieux de regroupement, et ne faisant pas l'objet d'un contrôle de régularité.

Le temps convenu pour le parcourir tient compte des difficultés de circulation et incite à la prudence.

#### **4.3.7. Secteurs de régularité :**

Portion d'itinéraire comprise entre deux contrôles horaires (CH), ou simples lieux de regroupement, et faisant l'objet d'un contrôle de régularité.

Les secteurs de régularité doivent être couverts en respectant au mieux la moyenne imposée (toujours inférieure à 50 km/h).

Le départ dans les secteurs de régularité se déroulera sous le régime de « **l'Autostart** », chaque participant devant, de lui-même, partir à son heure idéale.

En cas de retard au départ d'un secteur de régularité, il y aura possibilité de se recalculer et d'inscrire une nouvelle heure de départ.

Aux contrôles des secteurs de régularité, l'avance et le retard seront pénalisés, **l'avance l'étant doublement.**

Le temps convenu pour les parcourir tient compte des difficultés de circulation et incite à la prudence.

Pour les inscrits en catégorie **Tourisme**, les secteurs de régularité seront assimilés à des secteurs de navigation, sans relevé d'heures de passage.

#### **4.3.8. Secteurs de navigation :**

Secteurs où doit être suivi, le plus exactement possible, l'itinéraire défini.

La Navigation pourra être représentée sous différentes formes.

### **ARTICLE 5 : PUBLICITE SUR LES VOITURES** (hors publicité d'époque)

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- ne soient pas de caractère injurieux, religieux ou politique, contraire aux dispositions légales en vigueur,
- n'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur,
- n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres,
- qu'elles ne dénaturent pas le caractère historique du véhicule.

### **ARTICLE 6 : ASSURANCES**

**Les participants seront tenus d'être couverts par une assurance personnelle (Responsabilité civile et Accident) et une assurance automobile couvrant ce type de manifestation.**

#### **●Responsabilité Civile:**

Les organisateurs souscriront une police d'assurance R.C. Garantissant la responsabilité civile de l'organisation, ainsi que celle de tous les participants pour la durée de la manifestation, conformément aux Règles Techniques et de Sécurité du 18/12/2012.

Cette assurance interviendra "à défaut ou en complément" du contrat individuel d'assurance automobile **obligatoire** souscrit par chaque participant.

#### **Dommages Corporels :**

Les organisateurs souscriront une assurance "individuelle-accident" au profit des participants, conformément à l'art. 3-1-13 des R.T.S du 18-12-12, valable pour la durée de la manifestation.

## **CEZE AUTO-RETRO** **15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

**Les concurrents resteront seuls responsables des dégâts pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.**

### **ARTICLE 7 : PENALISATIONS – CLASSEMENT**

Le classement ne fera ressortir que les pénalités recueillies sur le parcours.  
Il pourra être établi un classement général et/ou par catégories pour la catégorie expert.  
**Il ne sera pas établi de classement pour la catégorie tourisme.**

#### **7.1. CLASSEMENT GENERAL**

Le classement se fera par addition des points obtenus sur l'ensemble du parcours, aux contrôles horaires, aux contrôles de régularité et aux contrôles de passages manquants. L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

Dans le cas d'un passage tardif après fermeture d'un contrôle de régularité ou bien d'une arrivée tardive après l'heure de fermeture du contrôle horaire, la pénalité correspondra au contrôle manquant concerné.

En cas d'ex æquo, les équipages seront départagés en donnant d'abord l'avantage au véhicule le plus âgé, puis si besoin, à la cylindrée la plus faible, et si nécessaire à l'équipage ayant obtenu le plus petit nombre de points de pénalité dans la 1ère zone de régularité.

#### **7.2 PENALISATIONS**

Exprimées en points et en unité de temps, les pénalités participent à l'établissement du classement et seront attribuées :

- . par minute d' AVANCE à un contrôle horaire (CH)
- . par minute de RETARD à un contrôle horaire (CH)
- . par seconde d' AVANCE à un contrôle de régularité (CR) (**doublement des pénalités**)
- . par seconde de RETARD à un contrôle de régularité (CR)
- . CR passé à l'envers
- . non passé à un CR
- . par contrôle : CP Humain manqué ou passé à l'inverse de l'itinéraire
- . par contrôle : CH manqué ou passé à l'inverse de l'itinéraire
- . par contrôle CP Non Humain (lettre, chiffre ou pince) manqué, erroné ou raturé
- . absence de plaques ou de numéros remis au départ
- . rature ou altération du carnet de bord
- . absence de carnet de bord
- . inscription d'une nouvelle heure au départ d'une zone de régularité (recalage à l'initiative de l'équipage)

La liste des pénalisations n'étant pas exhaustive et susceptible de modifications, le système complet des pénalités sera consultable au départ du rallye.

Un additif sera envoyé aux concurrents retenus avec une note d'information.

#### **7.3 EXCLUSION POUR AVANCE EXCESSIVE**

La sécurité étant le point capital de la Randonnée, n'oubliez pas que vous circulez sur des routes normalement ouvertes à la circulation et régies par le Code de la Route. Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers de la route.

Des contrôles de vitesse peuvent être organisés tout au long de l'épreuve. Ces contrôles auront lieu tout particulièrement lors de la traversée des agglomérations et aux endroits réputés dangereux mentionnés dans le road-book.

**Aussi, la simple arrivée à tout point du parcours avec une avance supérieure à 20 % de la moyenne plafond autorisée pour le secteur concerné, entraînera des sanctions pour l'équipage pouvant aller jusqu'à l'exclusion pure et simple.**

Les participants exclus devront retirer immédiatement les plaques et numéros attribués, et ne seront ni classés, ni dédommagés du montant de leur engagement.

Par ailleurs l'organisateur se réserve le droit d'exclure directement tout équipage dont l'avance excessive traduit manifestement une conduite dangereuse.

#### **7.4 SANCTIONS**

## **CEZE AUTO-RETRO**

### **15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

Outre les motifs ci-dessus énoncés, l'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de :

- conduite dangereuse, infraction grave au code de la route,
- comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, ou les autres participants,
- falsification des documents de contrôle, etc...
- utilisation de moyens de communications ou d'instruments interdits
- non règlement des frais d'engagement
- non conformité des vérifications administratives ou techniques.

#### **ARTICLE 8 : APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE**

**De par son engagement à la Randonnée, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.**

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

**AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE** en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification du présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que d'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

#### **8.1 COMPORTEMENT**

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

#### **8.2 ASSISTANCE**

Voir article 4.2

Une voiture d'assistance de l'Organisation fermera le parcours.

Les voitures suiveuses ou de reconnaissance ne seront pas tolérées, et entraîneront l'exclusion des équipages qui auraient bénéficié de cette assistance.

#### **ARTICLE 9 : ENGAGEMENT**

**9.1 :** Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

CEZE AUTO-RETRO chez J.J. SEBASTIAN Avenue Alphonse Peyric 30160 BESSEGES

Le nombre des engagés est fixé à 75 (voir article 3).

**9.2 :** clôture des inscriptions le 18 septembre 2017.

**9.3 :** le montant des droits d'engagement est fixé à **280** euros pour un équipage de 2 personnes et la voiture.

Un chèque de caution de **50 €** (restitué à la fin de la manifestation) correspondant au prêt du transpondeur sera joint séparément en complément des droits d'engagement.

**9.4 :** les engagements doivent être **impérativement** accompagnés du règlement libellé à l'ordre de CEZE AUTO-RETRO, et d'une photo du véhicule engagé. Cette photo sera restituée ultérieurement. Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Le nom de l'équipage figurera sur les formulaires d'inscription ainsi que sur la liste des participants. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

**9.5 :** le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ sera remboursé de la façon suivante :

- forfait signalé avant le 1er septembre, droits d'inscription remboursés à 100 %
- forfait signalé entre le 02 septembre et le 24 septembre, droits d'inscription remboursés à 50 %

## **CEZE AUTO-RETRO** **15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

- forfait signalé après le 24 septembre, pas de remboursement.

**9.6** : les droits d'engagement comprennent pour un équipage de 2 personnes:

- l'inscription et le matériel nécessaire à la manifestation
- 2 plaques commémoratives
- les frais de police d'assurance complémentaire RC Organisateur
- les frais de police d'assurance complémentaire « individuelle-accident »
- les récompenses à l'arrivée
- l'assistance (remorquage ou rapatriement du véhicule jusqu'à l'arrivée)
- les repas (2 petits-déjeuners, 2 déjeuners et un dîner)

L'hébergement n'est pas compris.

**9.7** : toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement, ainsi que l'attestation signée prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement.

### **ANNEXES :**

Pour tout renseignement concernant les possibilités d'hébergement :

#### **-OFFICE DE TOURISME**

**50 rue de la République 30160 BESSEGES : 04.66.25.08.60**

site : <http://cevennes-montlozere.com> (secteur de Bessèges)

-Vacancèze, 118 rue Victor Hugo, 30160 BESSEGES : 04.66.25.39.59

- Gîte Saint-Jean de Maruéjols : Michèle et Claude GRANET : 04 66 24 44 48 - [La maison du Papé](http://www.gite-le-gardechois.com)  
<http://www.gite-le-gardechois.com>

**CEZE AUTO-RETRO  
15ème RALLYE DU GARD HISTORIQUE**

**Equipage & numéro**

N° EQUIPAGE :

NOM  
CONDUCTEUR :

NOM NAVIGATEUR :

Nom de l'épreuve : 15ème Rallye du Gard

Nous, soussignés déclarons :

- . Participer, de notre propre initiative, à la manifestation décrite ci-dessus
- . Avoir pris connaissance et adhérer, sans réserve et dans son intégralité, au règlement de la manifestation.
- . Que tous les renseignements concernant le véhicule inscrit sont rigoureusement exacts.
- . Renoncer à tous recours envers le club "Cèze Auto-Retro", les organisateurs et participants de la manifestation, ainsi qu'envers les concurrents, pour tous dommages que nous subirions au cours de la manifestation.
- . Respecter scrupuleusement le code de la route tout au long de la manifestation, et en particulier la législation sur les excès de vitesse et l'alcoolémie au volant.
- . Respecter les organisateurs, participants et les autres concurrents.
- . Adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.
- . Etre titulaire d'un permis de conduire valide à la date de la manifestation
- . Etre couvert par une police d'assurance à jour de cotisation pour le véhicule engagé.

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude de ces déclarations.

Fait à ....., le .....

Signature du conducteur  
Lu et approuvé

Signature du navigateur  
Lu et approuvé